

CPEG : Rosserie ou ignorance ?

Monsieur Steeves Emmenegger, dans un billet paru dans Le Temps du 1^{er} février, aligne un certain nombre d'allégations pour le moins peu informées au sujet de la CPEG (Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève). D'où vient la « sous-capitalisation » ? La capitalisation partielle de la CPEG provient d'un *choix fait par des magistrats radicaux (aujourd'hui PLR) et PDC* au tournant des années 1980, qui ont laissé décapitaliser la CIA, une des ancêtres de la CPEG, à 50%). Ce choix a évité à l'Etat - et donc aux salarié.e.s contribuables - de payer des milliards pour capitaliser les caisses de retraite des fonctionnaires à 100%, en période de forte inflation. Le choix fait à l'époque par la droite (libéraux, radicaux et PDC), était un système mixte (50-50) entre celui de l'AVS (capitalisée à 0%) et celui des caisses privées, capitalisées à 100%).

Or, une majorité de droite au Parlement fédéral a décidé d'imposer une (re)capitalisation des caisses de pension de droit public à 80% sur 40 ans, à partir du 1.1.2012. Comparer le taux de couverture d'une caisse privée et d'une caisse publique n'a ainsi pas de sens, sauf à défendre des intérêts autres que ceux des assuré.e.s et de la collectivité. Monsieur Emmenegger connaît bien certains banquiers privés - dont la prévoyance professionnelle est sans doute plus que suffisante - et il leur sert ici d'entremetteur. Faire payer aux jeunes assuré.e.s actuels le « trou » (capitalisation partielle) accumulé pendant plusieurs générations serait non seulement injuste, mais insupportable socialement.

Est-ce que cela est socialement juste? Non ! Certes, les salaires des infirmières comme ceux des caissières de la Migros sont trop faibles. Monsieur Steeves Emmenegger invoque un prétendu « équilibre » par rapport au secteur privé : La répartition des cotisations entre assuré.e.s et employeurs dans l'économie suisse est en moyenne de 42% pour les assuré.e.s et 58% pour les employeurs, répartition reprise dans la loi 12404 de la droite. Cette comparaison est fautive pour deux raisons: a) une bonne caisse de pension privée, comme celle de la Migros, a une répartition des cotisations de 37% pour les assuré.e.s et de 63% pour l'entreprise, et c'est à une *bonne* caisse de pension privée qu'il faut comparer la CPEG, car il s'agit de personnes qui pourvoient aux services publics essentiels pour la population (santé, enseignement, sécurité). Déjà aujourd'hui, en pourcentage du salaire, un.e employé.e de la Migros reçoit une retraite meilleure qu'un.e assuré.e de la CPEG. En effet, un.e retraité.e de la Migros obtient 1,56% de son salaire pour chaque année d'assurance, alors qu'un.e retraité.e de la CPEG en obtient 1,5%. La loi 12404 de la droite impose une perte supplémentaire jusqu'à 5%, soit 22% au total depuis 2012. b) ensuite, la loi 12404 ne vise plus une capitalisation à 100%, mais à 80% en 2052. Le reste est financé en répartition (système AVS). Les cotisations courantes paient donc une partie du financement courant. Le taux de cotisation global est de 27%. On doit cependant déduire 2,7%, destinés à financer la part de répartition, entièrement à la charge de l'employeur. Cette part résulte de choix faits en 1980 par la droite bourgeoise, ce qui a épargné des milliards aux contribuables à l'époque. Ce défaut de financement n'a pas à être financé par les jeunes assuré.e.s d'aujourd'hui, qui n'y sont pour rien.

Si on déduit ce pourcentage de 2,7% du total, la répartition entre salarié.e.s et employeurs est 46,7% pour les assuré.e.s et 53,3% pour les employeurs, soit pratiquement 50-50, le minimum exigé par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP) ! Une honte pour l'Etat de Genève ! Cette mauvaise répartition des cotisations choque même l'UDC, qui a proposé de réduire la cotisation des assuré.e.s de 1% (partage pour moitié de la cotisation de risque).

La droite prétend encore que sa loi 12404 serait une « réforme » de la CPEG. Traduction : au lieu de garantir honnêtement un pourcentage du salaire aux infirmières retraitées, comme aux caissières de la Migros, la droite veut transférer tous les risques des marchés financiers aux assuré.e.s, alors qu'il faudrait les partager équitablement avec les employeurs affiliés à la CPEG. Belle récompense pour les services rendus par les salarié.e.s de l'Hôpital à la population !

Monsieur Emmenegger feint de découvrir que le salaire médian du secteur privé est inférieur à celui du secteur public. Voudrait-il qu'un médecin de l'Hôpital cantonal, une infirmière ou un enseignant ne voient pas reconnues leurs années de formation, qui doivent assurer la qualité nécessaire de leur travail ? L'impéritie ne devrait pas être étalée publiquement de la sorte par Monsieur Emmenegger, pour sa sauvegarde d'entremetteur.

Christian Dandrès

Romolo Molo